

## II. IDENTIFIER LES DIFFERENTS NIVEAUX D'INTERVENTION DANS LA PRISE EN CHARGE

### Dispositifs

### Personnes ressources

#### Niveau 1 :

Classe

#### **Recherche de réponses au sein de la classe :**

- **Observation objectivée (grilles d'observation) par l'enseignant** : repérage et analyse des besoins de l'élève (outil : plateforme Cap école inclusive)
- **Mise en œuvre des premières réponses pédagogiques (utiles à TOUS les élèves) :**
  - Aménagement de l'espace-classe et du temps
  - Mise en œuvre d'une pédagogie explicite et différenciation pédagogique
  - Structuration de la relation à la loi et de la gestion des relations sociales et affectives

#### Niveau 2 :

Ecole

#### **Les difficultés de comportement persistant (évaluation plus précise de ces difficultés) : recherche COLLECTIVE de réponses au sein du cycle et de l'ECOLE :**

- **Conseil des maîtres** : examen collectif de la situation / **Elaboration et mise en œuvre du protocole de gestion de crise / Elaboration des actions et du projet de l'élève.**
- Proposition à la famille du plan proposé (PPRE, éventuellement PAP ou PAI) / Echancier des actions et des rencontres prévues.
- Demande de prise en charge éventuelle de l'élève par un membre du RASED
- **Mise en œuvre d'une Equipe éducative**

#### Niveau 3 :

Circonscription

#### **Incidents multiples, pas de changement dans le comportement. Dialogue difficile avec la famille. Information à l'IEN de circonscription qui accompagne la situation**

- **Observation en classe d'un conseiller pédagogique de circonscription** suivie d'un échange avec l'enseignant (éventuellement l'équipe) / Proposition de nouvelles pistes pédagogiques.
- **Examen de la situation par le pôle ressource de la circonscription** : exposé de la situation / recherche d'informations complémentaires par un ou plusieurs membres du PR (observations, entretiens) / nouvelles propositions d'actions dans la classe, le cycle, l'école.
- **Tenue éventuelle d'une nouvelle équipe éducative** en présence de l'IEN ou d'un CPC.

#### Niveau 4 :

Départemental

- Si l'élève est en situation de handicap ou si un dossier MDPH est en cours, **sollicitation de l'IEN école inclusive via l'IEN de circonscription** pour appui d'un CPD école inclusive.
- **Intervention de l'Equipe mobile d'appui à la scolarisation (EMAS) après validation de l'IEN de circonscription** pour aider l'équipe pédagogique dans leur accompagnement de la situation.
- **Sollicitation de la cellule d'écoute (psychologue du travail, AS personnel...)** pour permettre la verbalisation de la situation par l'équipe pédagogique

**Famille** : **dialogue régulier en coéducation** afin de mieux comprendre les difficultés et les points d'appui de l'élève (éventuellement **en présence du directeur** si le dialogue est difficile).

**Psychologue de l'éducation nationale** : observation de la classe et **échanges croisés avec l'enseignant** sur l'élève afin de favoriser une meilleure gestion de classe.

**Prises en charges extérieures éventuelles de l'élève** (centre de soins (CMPP, CMP, hôpital de jour, professionnels en libéral, AEMO...) : aide et conseils à l'accompagnement de l'élève en classe.

#### **Directeur d'école :**

- Organisation et animation de **l'équipe éducative (EE)** à laquelle sont conviées toutes les personnes en charge de l'enfant : famille, centre de soin, professionnels en libéral, AS, médecin scolaire, personnels RASED, ATSEM, commune etc. **Si la situation est très difficile ou très conflictuelle, l'IEN est à informer.**
- Garant de la bonne mise en œuvre du projet de l'enfant (PPS, PAP, PAI, PPRE).

**Personnels RASED** : prise en charge éventuelle de l'élève ou intervention du maître E ou maître G en classe (en REP+).

**CPC** : aide et conseil pédagogique aux enseignants (observation de classe, participation éventuelle aux EE...).

**Pôle ressource de circonscription** (IEN, CPC, médecin scolaire, RASED, AS, coordonnateur REP...) : prévention et remédiation aux situations difficiles dans les écoles par l'organisation et la mise en œuvre de l'aide apportée aux équipes et aux élèves.

**EMAS (équipes mobiles d'appui à la scolarisation)** : équipes mobiles du médico-social (éducateur...) apportant des ressources complémentaires.

**Circonscription école inclusive du département** : IEN, CPD, Psy Eda, ERUN (pour le matériel adapté).

## Focus sur le niveau 1 : En classe

En classe, pour **assurer la sécurité affective, relationnelle et cognitive de l'élève et rendre accessibles les savoirs**, vous pouvez vous appuyer sur :

### LES 8 BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT :

- Besoin de **sécurité** et de confiance
- Besoin de **sens**, de compréhension, de motivation, de stimulation
- Besoin de **justice** et de respect
- Besoin d'aide, de **temps**, de ressources
- Besoin de **valorisation**, de sentiment de compétence
- Besoin d'**appartenance** au groupe, de considération de la part des pairs
- Besoin d'expression de soi et de **partage de ses opinions, de ses émotions**
- Besoin d'autonomie, de **responsabilité** et de réalisation de soi.

### VOS GESTES PROFESSIONNELS D'ENSEIGNANT :

- Conserver une **relation empathique** avec l'élève.
- **Observer** : prendre le temps de repérer les réussites et progrès de l'élève (même minimes à l'aide d'un outil formalisé - grille d'observation)
- **Rassurer** : accueillir et aider l'élève à identifier et nommer son état émotionnel, favoriser les essais et dédramatiser les erreurs, relancer l'attention avec l'intonation, un regard...
- **Expliciter à l'élève** : clarifier les objectifs d'apprentissage et faire reformuler les consignes, préparer et annoncer les transitions, verbaliser tous les aménagements
- **Adapter et différencier** : aménager la tâche en fonction de la difficulté, centrer l'élève sur l'objectif prioritaire (attention aux tâches complexes et à l'implicite), varier les supports et créer des outils d'aide pour **étayer**.
- **Cadrer** : utiliser des rituels, un emploi du temps verbalisé et visible, aménager l'espace et le temps de l'élève.

## VOUS N'ETES PAS SEULE !

### LES RESSOURCES DE L'INSTITUTION :

- **L'équipe pédagogique** : alerter le directeur
- **L'équipe élargie** : organiser une EE ou une ESS avec l'enseignant référent de scolarité si l'élève est reconnu en situation de handicap.
- **Le pôle ressource de la circonscription**

### L'ALLIANCE EDUCATIVE AVEC LES PARENTS :

- Travailler une posture de professionnel **empathique** : accepter les parents avec leur réalité. Ne pas juger, écouter.
- Etablir une collaboration active : **travailler ensemble** pour résoudre les problèmes (inviter plutôt que convoquer, les rencontrer régulièrement, avoir une vision positive de leur enfant).
- **Soigner** la communication avec les familles pour **expliciter** les aménagements mis en place dans l'école et dans la classe.
- En cas de difficultés de communication avec les parents : **informer l'IEN**.